

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfeur.fr

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION N° 2016-24-HD**

Le Maire de BARFLEUR,

- Vu le Code de la route et notamment l'article R 225,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,
- **Vu l'organisation d'un feu d'artifice par la Société France Artifice le dimanche 14 août 2016 sur la jetée, à 23 heures**

ARRETE :

Article 1 – La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits le dimanche 14 août 2016 de 17 h à 0 h, **sauf droits des tiers**, dans les rues du 24 juin 1944 et rue Julie Postel à partir de la rue Pierre Salley vers la rue du 24 juin 1944, afin de faciliter l'accès pour les secours en cas de besoin et de permettre à la société responsable du tir du feu d'artifice d'opérer en toute sécurité.

Article 2 : Aucun véhicule ne devra être stationné à proximité de la jetée, ni sur le parking des pêcheurs.

Article 3 : Par mesure de sécurité, un rayon de 120 m autour du pas de tir devra être respecté par les spectateurs.

Article 4 – Des panneaux réglementant cette interdiction seront mis en place par les employés municipaux.

Article 5 : Le Maire de Barfleur et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Barfleur, le 08 juillet 2016

Pour Le Maire
L'Adjoint par délégation

Henri DOUCHIN

